

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Convocation¹

Mardi 17 mai 2022 – 15h00 Salle 206 Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles

Ordre du jour

- La réunion et les votes se tiennent exclusivement en présentiel.
- 1. Projet de décret modifiant le décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale doc. 81 (2021-2022) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
 - Exposé du Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale
 - Discussion générale
 - Discussion et vote des articles
 - Vote de l'ensemble du projet de décret
- 2. Divers

_

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/ et sur la chaîne YouTube du Parlement https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedlg.

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu ; Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs:

PS: Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu Ecolo: M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar MR: Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven DéFI: M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul

PTB: Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS: M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo: M. Thomas Naessens, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman DéFI: M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns, M. Michael Vossaert PTB: M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge

<u>Secrétaire administrative</u>: Mme Magali Mattar (02 504 96 38 – <u>mmattar@parlementfrancophone.brussels</u>)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).